

Propriétaire : Mme VAN DE CASTEELE
Demandeur : Mme VAN DE CASTEELE
N° de Dossier : 160727-VANDECASTEELE
Entreprise : SYNERGIE EXPERTISE
Numéro SIRET : 79462018700029
R.C.P. (date validité) : 300000719 (02/09/2016)
Technicien : TILIKETE Arezki
Date d'intervention : 29/07/2016

Appartement Lot 77 Etage RDC Porte Droite
101 Rue de Lourmel
75015 PARIS

Désignation du bien :

Adresse du bien immobilier concerné	101 Rue de Lourmel 75015 PARIS
Périmètre de repérage	Appartement de type F2 Lot situé au RDC Droite, Cave lot 100 au sous-sol
Accompagnateur présent lors de la visite	Mme VAN DE CASTEELE (06.15.57.61.21)

Objet de la mission :

La présente mission consiste à établir un rapport d'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment (article L. 133-6 du code de la construction et de l'habitation). Il est établi en vue de la vente d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée par arrêté préfectoral en application de l'article L.133-5 du code de la construction et de l'habitation.

RAPPORT 160727-VANDECASTEELE ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 29/07/2016

RAPPORT DE L'ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES DANS LE BATIMENT

Ce rapport comporte 5 pages

Conclusion

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Ce rapport est valable 6 mois

Numéro de dossier : 160727-VANDECASTEELE
 Méthodologie employée : AFNOR NF P 03-201
 Date du repérage : 29/07/2016
 Heure d'arrivée : 13 h 30
 Durée du repérage : 01 h 30

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Paris**
 Adresse : **101 Rue de Lourmel**
 Commune : **75015 PARIS**

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Etage RDC Porte Droite Lot numéro Non communiqué,
 Périmètre de repérage : **Appartement de type F2 Lot situé au RDC Droite, Cave lot 100 au sous-sol**
 Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :
Néant

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **Mme VAN DE CASTEELE**
 Adresse : **101 Rue de Lourmel 75015 PARIS**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire
 Nom et prénom : **Mme VAN DE CASTEELE**
 Adresse : **101 Rue de Lourmel**
75015 PARIS

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **TILIKETE Arezki**
 Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARLSYNERGIE EXPERTISE**
 Adresse : **40 RUE DU PROFESSEUR GOSSET PARIS**
 Numéro SIRET : **79462018700029**
 Désignation de la compagnie d'assurance : ... **HISCOX**
 Numéro de police et date de validité : **300000719 / 02/09/2016**
 Certification de compétence **ODI/TER/07070199** délivrée par : **AFNOR Certification, le 25/03/2013**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

REZ DE CHAUSSEE - ENTREE,
REZ DE CHAUSSEE - SEJOUR,
REZ DE CHAUSSEE - CUISINE,
REZ DE CHAUSSEE - CHAMBRE,

REZ DE CHAUSSEE - TOILETTES,
REZ DE CHAUSSEE - SALLE DE BAIN,
REZ DE CHAUSSEE - PLACARD 1,
REZ DE CHAUSSEE - PLACARD 2,
SOUS-SOL - CAVE

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Rez de chaussée - Entrée	Sol - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Entrée	Mur - Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Entrée	Plafond - Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Séjour	Sol - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Séjour	Mur - Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Séjour	Plafond - Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites

Rez de chaussée - Cuisine	Sol - Parquet bois	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Cuisine	Mur - Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Cuisine	Plafond - Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Chambre	Sol - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Chambre	Mur - Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Chambre	Plafond - Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Toilettes	Sol - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Toilettes	Mur - Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Toilettes	Plafond - Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Salle de bain	Sol - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Salle de bain	Mur - Faïence	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Salle de bain	Plafond - Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Placard 1	Sol - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Placard 1	Mur - Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Placard 1	Plafond - Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Placard 2	Sol - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Placard 2	Mur - Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Rez de chaussée - Placard 2	Plafond - Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous-Sol - Cave	Sol - Terre battue	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous-Sol - Cave	Mur - Béton	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous-Sol - Cave	Plafond - Ciment	Absence d'indice d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- Les termites souterrains, regroupant cinq espèces identifiés en France métropolitaine (*Reticulitermes flavipes*, *reticulitermes lucifugus*, *reticulitermes banyulensis*, *reticulitermes grassei* et *reticulitermes urbis*) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (*Coptotermes* et *heterotermes*),
- Les termites de bois sec, regroupant les *kalotermes flavicolis* présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les *Cryptotermes* présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
- Les termites arboricole, appartiennent au genre *Nasutitermes* présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant		

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Mme VAN DE CASTEELE (06.15.57.61.21)

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

Nota 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Nota 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

I. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, partis d'ouvrages	Observations et constatation diverses
Néant		

Nota 1 : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par

VERITAS CERTIFICATION

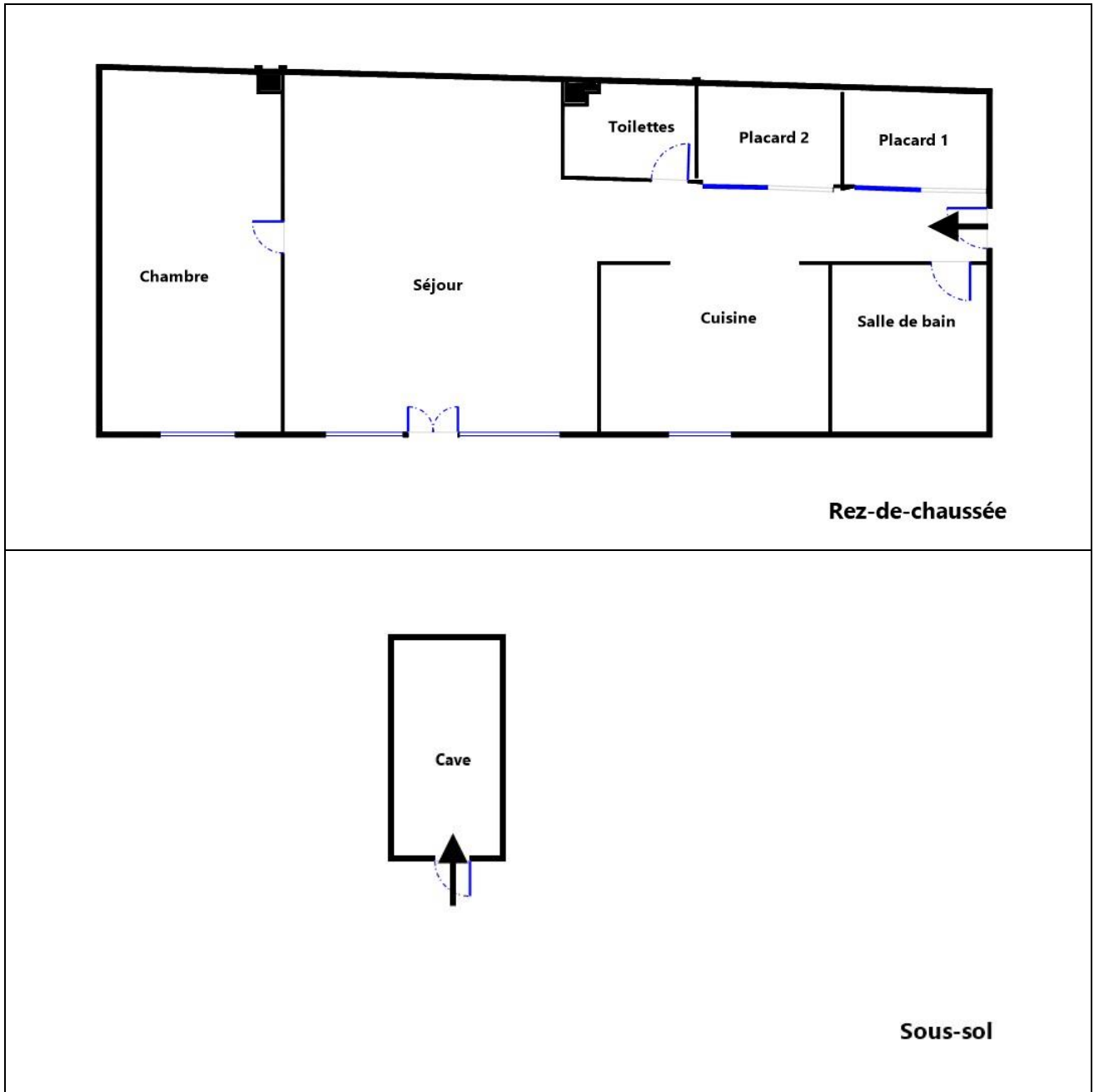
Fait à PARIS, le 29/07/2016

Par : TILIKETE Arezki

SYNERGIE EXPERTISE IMMOBILIÈRE
SARL AU CAPITAL DE 10000 EUROS
40 Rue du Professeur Gosset
75018 PARIS
Tél: 01 40 12 02 89
RCS Paris 794 620 187
www.synergie-expertise.fr



I. - Annexe – Plans - croquis



J. - Annexe – Ordre de mission

Aucun document n'a été mis en annexe